

LA RENTRÉE DES CLASSES A SONNÉ POUR LES 84 ÉLÈVES DRACYSIENS



En ce lundi 3 septembre, une « agitation » toute particulière régnait aux alentours de l'école. Le secteur des Crays qui était devenu plus calme depuis le 7 juillet, a assisté au retour des jeunes dracysiens sur les bancs de l'école.

Cette rentrée s'est déroulée sans problème avec 5 élèves de plus que lors de la précédente rentrée.

Pour ce premier jour, 2 enfants ont été accueillis à la garderie périscolaire et 24 enfants ont fréquenté le restaurant scolaire. Olivier GROSJEAN, Maire, Stéphane KIRCHE, Conseiller délégué aux affaires scolaires, périscolaires et à la jeunesse et Marie-Claude PALMACE, Conseillère Municipale, avaient tenu à rendre visite aux enseignantes et aux jeunes dracysiens en ce jour de reprise.



L'équipe de restauration périscolaire : Estelle, Carine, Jordan et Fanny.



LES EFFECTIFS

Classe 1 :

(petite et moyenne section)

Mme LE BRAS
Mme WEISS

25 élèves

Classe 2 :

(grande section et CP)

Mme MÈRE
Mme BONDET

20 élèves

Classe 3 :

(CE1 et CE2)

Mme LAURENT
Mme ARTOLA

18 élèves

Classe 4 :

(CM1 et CM2)

Mme MATTHYS

21 élèves

LES TARIFS RESTAURATION ET GARDERIES PÉRISCOLAIRES 2018 / 2019

- ↪ Garderie du matin (ouverture à **7h30**) : Prix forfaitaire : **1,81 €**
- ↪ Repas de midi (y compris garderie) : Prix : **5,00 €**
- ↪ Garderie du soir (**de 16h45 à 18h30**) : Prix forfaitaire : **2,17 €**

La dernière augmentation des tarifs périscolaires remonte à la rentrée 2016 / 2017.

Marche Givry / Dracy-le-Fort



Dans le cadre de l'opération « Octobre Rose », une randonnée est organisée au départ de la Halle Ronde de Givry jusqu'à la Place de la Mairie de Dracy-le-Fort :

le Mercredi 3 octobre à 14h30

Un point d'étape sera installé sur la Place de la Mairie, puis un retour vers 16h30 à la Halle Ronde où il sera servi un goûter en musique.

Des animations gratuites et ouvertes à tous seront proposées sur les communes de Givry et de Dracy-le-Fort comme :

- Exposition à la Halle Ronde "un temps pour elles" réalisée par le Rotary Chalon Bourgogne Niepce ;
- Présence de stands partenaires (Toujours Femmes, Corasaône et la ligue contre le cancer) ;
- Conférence « *Cancer du sein, mythes et réalités* » du Dr Xavier Martin, chirurgien gynécologue à 20h30 (salle des fêtes de Givry), suivi de « *Cancer, le soutien de la naturopathie* » de Christelle Jeanneret, naturopathe.

HUBERT LEGLISE A RÉUSSI !

Hubert LEGLISE, 83 ans et non-voyant, s'est élancé sur les chemins de Saint-Jacques de Compostelle le 1^{er} mai dernier à la suite de la promesse faite à son épouse, Renée, le jour de ses obsèques.



Sa progression étant retracée sur le réseau social « Facebook », notre Dracysien a alors relié la Saône-et-Loire à Saint-Jacques de Compostelle en 109 jours de marche et 1 900 km parcourus !

Il est arrivé le 14 août dernier à bonne destination, heureux d'avoir rencontré autant de bienveillance et de solidarité tout au long du chemin.

Nous vous invitons à lire dans le prochain Journal de Dracy (n° 165) qui paraîtra à la fin du mois, le récit de cette épopée, véritable exploit où le courage et la volonté arborent leurs lettres de noblesse.



RECENSEMENT
de la population

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

Le recensement de la population de Dracy-le-Fort aura lieu du **17 janvier au 16 février 2019**.

Vous pourrez répondre à l'enquête de recensement directement sur le site internet qui lui est dédié (<http://www.le-recensement-et-moi.fr>) lorsque l'agent recenseur vous aura remis le questionnaire, sur lequel vous trouverez vos identifiants personnels.

Nous vous invitons d'ailleurs vivement à utiliser cette méthode, fiable, sécurisée et rapide, pour répondre à l'enquête.

LA FIBRE ARRIVE...

L'un des chantiers attendu cette année était celui du déploiement de la fibre optique sur notre commune. Celle-ci s'échelonnait selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Travaux d'ingénierie, concertation avec la commune et permission de voiries : **actuellement en cours par une entreprise sous-traitante d'Orange** ;
- Début des travaux de déploiement : 4^{ème} trimestre 2018 ;
- Début du démarchage commercial : 4^{ème} trimestre 2018 ;
- Raccordement des premiers logements : 1^{er} semestre 2019 ;
- Couverture intégrale de la commune : 2019.



Des études au cas par cas seront réalisées pour certains raccordements. En effet, l'entreprise ORANGE apportera la fibre en bordure de parcelle privée, ce qui pourrait entraîner des travaux de terrassement à la charge de l'abonné.

Les armoires-relais (Rue de Givry ainsi que Rue de la Foussotte), chacune alimentant 350 foyers, ont été installées par ORANGE dans le courant de l'été.

UNE LETTRE QUI RESTERA SANS RÉPONSE...

Il a manqué du courage à l'expéditeur de la lettre que nous reproduisons ci-dessous et qui restera, malheureusement sans réponse des élus d'autant qu'il a fallu s'assurer que celle-ci concernait bien la situation vécue à Dracy-le-Fort et non pas dans une banlieue de grande(s) ville(s).

Monsieur Le Maire, Mesdames, Messieurs les conseiller(e)s municipaux,

Je vous écris ce bref courrier afin de vous faire part de nombreux mécontentements de la part de Dracysiens (tous quartiers confondus) concernant le **tapage nocturne** (et que dire du tapage diurne) **régulier**.

Lorsque ce ne sont pas des bandes de jeunes (bien identifiés n'est-ce pas ?) rodant les nuits et cassant tout sur leur passage (violation de la propriété privée, départ de feu sur le pont, chaises cassées et jetées dans la rivière, insultes aux riverains et parfois **même en criant Allah Akbar** et j'en passe...)

Rares sont ceux qui osent appeler la gendarmerie pour des raisons évidentes (n'ont-ils pas autres cas plus graves à traiter ?).

Cependant ne pas pouvoir dormir et reprendre le travail le lendemain (aussi bien en semaine que le weekend) constitue une source majeure de problème et peut mener à une menace de la paix sociale qui règne dans notre commune.

Afin de recommencer à vivre dans un cadre et ainsi garder l'image que la commune a su entretenir au cours des mandats successifs, je pense qu'en votre qualité d'officiers de police judiciaire, il est plus que temps d'agir en rappelant les règles de base d'une vie en communauté (comme ci-joint).

Cordialement

Un citoyen mécontent

La municipalité rappelle, néanmoins, que le bien vivre ensemble repose sur le respect mutuel.

NOUVELLE ENTREPRISE SUR LA COMMUNE...

Pilotée par un ingénieur, **Arcane Box** propose la vente et la location de bornes d'arcade « à l'ancienne » associées à une technologie résolument moderne. « Arcane » représentant le savoir caché, c'est fort de cette idée que le créateur a pensé et développé son projet : faire revivre des instants mythiques et proposer un objet culte, décoratif, tout en oubliant la technologie qui se trouve à l'intérieur. C'est le plaisir de jouer qui prime.

Véritablement conçues comme un projet industriel, les bornes sont issues d'un travail local, artisanal et 100 % français.



Si vous êtes *accros* aux anciens jeux (*Donkey Kong, Galaga, Yoshi's land, Street Fighter, Metal Slug...*, tous inclus dans la même *box*), si vous voulez proposer à vos clients ou employés un instant de détente ou si vous voulez décorer votre intérieur de façon « *vintage* », vous pouvez trouver toutes les informations sur :

- www.arcane-box.fr
- [arcabox.fun](https://www.facebook.com/arcabox.fun) (page Facebook)
- arcane-box@gmx.com.

LES FEUX ...

Autorisé sous conditions, **ils ne sont pas permis systématiquement.**

Le recours au brûlage ne doit présenter aucun caractère systématique. Il convient d'encourager au maximum le compostage individuel ainsi que le broyage. **Ce brûlage concerne exclusivement les déchets issus des tailles de haies ou d'arbres.**

Il ne s'applique donc pas aux herbes de tontes de pelouse, de feuilles sèches et encore moins aux cartons, palettes...

Le brûlage ne peut s'exercer qu'à une distance de 50 mètres des habitations voisines et des voies de circulation.

RAPPEL :

L'usage des feux d'artifice et/ou « pétards » est formellement interdit sur le territoire de la Commune.

Si ce texte avait été respecté, l'intervention des pompiers réalisée fin août aurait pu être évitée...



Extrait de l'arrêté préfectoral

EN ROUTE POUR LE ZÉRO PHYTO

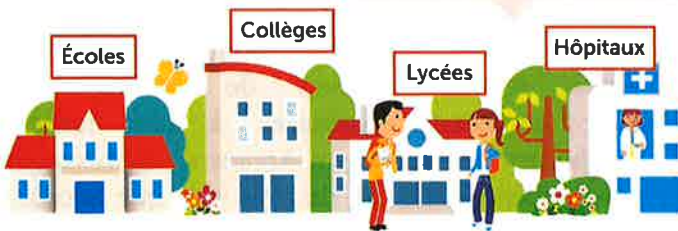
Depuis le **1^{er} janvier 2017**, la loi LABBE interdit aux personnes publiques d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytopharmaceutiques dans les jardins, les espaces végétalisés et les infrastructures (JEVI).

L'interdiction s'appliquera aux particuliers dès le **1^{er} janvier 2019**. Ces mesures s'inscrivent dans l'objectif du plan ECOPHYTP 2 de réduction forte de l'usage des produits pharmaceutiques à l'horizon 2025.

INTERDICTION D'UTILISER DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Depuis le 27 juin 2011

Sites accueillant des personnes vulnérables



Depuis le 1^{er} janvier 2017

Espaces publics de l'État, des collectivités et des établissements publics



À partir du 1^{er} janvier 2019

Espaces privés des particuliers



UTILISATION RÉGLEMENTÉE

Certains espaces publics

Cimetières (sauf pour les cimetières avec usage de promenade)



Espaces privés

Espaces d'entreprises (abords de bâtiments, parkings...)



Espaces « non accessibles ou fermés au public » (ex. : voies ferrées, certains terrains sportifs...)



Golfs

Espaces difficiles d'accès, avec des contraintes fortes de sécurité (ex. : terre-pleins et glissières d'autoroutes)



DÉFINITION

Les produits phytopharmaceutiques (souvent abrégés « produits phytos ») sont destinés à protéger les végétaux contre les organismes qui leur sont nuisibles, y compris les végétaux indésirables qui leur font concurrence. Il en existe quatre grandes catégories : les herbicides, les fongicides (contre les maladies liées à des champignons), les insecticides et les molluscicides (anti-limaces).

Les pesticides incluent les produits phytopharmaceutiques et les produits biocides (désinfectants, produits de protection du bois...)

LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE L'ÉTÉ

Réfection de la toiture de la sacristie
6 660 € T.T.C.



Réhabilitation de la Rue du Buet
(2^{ème} phase)
94 000 € T.T.C.



Ventilation / climatisation cuisine
Salle Polyvalente
7 000 € T.T.C.



Réalisation d'un tapis d'enrobé
Route du Moulin Madame
60 000 € T.T.C.



Réfection du muret de pierres
Rue des Champs
(2^{ème} phase)
53 000 € T.T.C.



Pontage des fissures sur voiries
5 000 € T.T.C.





DRACY-LE-FORT

DIMANCHE 14 OCTOBRE

de 9h à 17h

Une organisation
du C.C.A.S.

SALLE POLYVALENTE BOURSE AUX JOUETS

et

MATÉRIEL DE PUÉRICULTURE

BUFFET

ENTRÉE GRATUITE

BUVETTE

**LES OBJETS PROPOSÉS
DOIVENT ÊTRE EN BON ÉTAT**



**Vêtements de
0 à 6 ans.**

PRIX POUR LES EXPOSANTS :

**6 € pour 2,40 x 0,80 m d'exposition (soit 2 tables)
et 3 € la table supplémentaire (1,20 m x 0,80 m)**



BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Adresse :

désire participer à la bourse aux jouets organisée le dimanche 14 octobre 2018 de 9 h à 17 h et joint la somme de 6 € pour 2 tables et 3 € par table supplémentaire.

À, le Signature :